



Construction en zone inondable

Par **Cassiopee**, le **06/05/2011 à 12:49**

Bonjour,rrnrNous sommes en zone inondable donc aucune possibilité de construire une maison. Ce que nous comprenons très bien.rrnrSeulement nous avons un grand bâtiment de 100m2 au sol d'une hauteur suffisante pour réaliser un étage si on réhausse la toiture de moins d'un mètre.rrnrNotre idée serait de faire un appartement en hauteur à l'étage uniquement (type zone refuge), soit à plus 2 mètre au dessus du sol. rnrnSachant qu'on laisserait le bas comme c'est aujourd'hui, afin de ne pas prendre de risque en cas d'inondation et l'eau pourrait continuer "son chemin"rrnrPour info sur le cadastre le bâtimenet est en jaune foncé comme la maison de mes beaux-parents qui touche ce même bâtiment.rrnrPensez vous qu'on nous autorisera à faire ça ? ou sinon qu'est ce qu'on risque si on n'a pas de permis, sachant que nous n'avons pas de voisins de proximité.rrnrMerci de vos réponses.